

Le Conseil d'Etat se donne un programme de législature soumis à un scrutin fédéral

AXES • Le gouvernement présente son action pour les cinq prochaines années. Mais un tiers du volume financier de ce programme est suspendu à la votation fiscale du 24 février.

JÉRÔME CACHIN

Qu'est-ce qu'un programme de législature? Un passage obligé pour le nouveau Gouvernement vaudois, à lire la Constitution cantonale. Un grand exercice de communication, à voir la mobilisation politico-médiatique qu'il suscite. Pour la première fois, le Conseil d'Etat vaudois in corpore a présenté un programme de législature régi par la constitution de 2003. Côté médias, la foule des grands jours remplissait la salle du Bicentenaire, voisine du Château. C'est aussi le premier programme de législature de l'ère budgétaire des chiffres noirs.

Parlons d'abord fiscalité

Des chiffres, parlons-en. Car tout constitutionnel qu'il soit, tout attendu qu'il soit, le programme de législature est d'abord conditionné par le sort que le peuple suisse réservera aux réformes fiscales des entreprises et des familles le 24 février 2008.

Pour le canton de Vaud, la mise en œuvre de ces réformes fiscales votée par les Chambres fédérales en mars dernier entraînerait une diminution de revenus de 100 millions en 2009, puis de 120 millions pour 2010, 2011 et 2012, dernière année de la législature. Total sur ces quatre années: 460 millions. Cette pression sur le ménage de l'Etat de Vaud, comptabilisée dans la planification financière qui accompagne le programme de législature, représente à elle seule un tiers du coût total des «mesures» du programme.

Si la votation fédérale débouche sur un oui, le programme de législature est confirmé. Dans le cas contraire, les 460 millions d'allègements fiscaux pour 2009-2012 disparaissent. Un non le 24 février prochain ouvrira forcément de nouvelles perspectives politiques. Grosso modo, la gauche vaudoise y verrait une possibilité de récla-

mer le financement de projets et de prestations, mis en veilleuse ou diminué.

Fin de la paix?

A droite, on se souviendrait alors que la renonciation à revendiquer de nouvelles baisses fiscales lors de la campagne électorale vaudoise de ce printemps était justifiée par la mise en œuvre, au niveau du canton, des baisses fiscales décidées par la Confédération. La paix fiscale signée entre le camp des centristes et celui des droitiers risquerait bien d'être caduque: le second camp n'aurait plus de

raison de brider sa volonté de diminuer les impôts cantonaux.

Hier, au détour d'une question, on a ainsi vu Pierre-Yves Maillard hésiter entre sa casquette de ministre vaudois collégial et celle de vice-président du Parti socialiste suisse: «Dans ce débat-là, nous nous exprimerons librement», a-t-il glissé. Car ce débat fédéral a été suscité par un référendum lancé par son parti.

Agenda 21

Reste que le programme de législature existe parce que la Constitution fixait sa publica-

tion au début novembre. Le parlement devra prendre acte d'un document qui se réfère aux grands principes du développement durable et qui ambitionne de mettre en œuvre un Agenda 21, tendant à une «société à 2000 watts». Le canton de Vaud devra accueillir 100 000 habitants de plus d'ici à 2020. Il lui faudra de nouveaux lits d'EMS mais aussi des alternatives à la prise en charge des aînés. Il veut s'employer à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail, développer le RER et la 3^e voie CFF Lausanne - Genève, réformer la justice et la police, etc.

Le projet d'un nouveau Musée des beaux-arts, l'hôpital unique Riviera-Chablais et la reconstruction du siège du parlement - parti en fumée en 2002 - font partie des projets-phares. En tout, ce sont 28 «mesures» qui sont listées, libellées parfois de manière presque sibylline. «Il n'y en a pas une plus importante que l'autre», assure le président du gouvernement vaudois Pascal Broulis. Le radical assume parfaitement le manque de hiérarchie qui fait de ce programme un inventaire sans surprise. A vérifier après le 24 février 2008... 1